

Le 12 novembre 2014

T
O
U
S
C
O
R
P
S



Reconnaissance de la pénibilité au travail

Devant l'allongement de la vie professionnelle, l'exposition à des contraintes liées au travail de plus en plus importantes, des trajets de plus en plus longs avec des moyens de transport de plus en plus déplorables, le non remplacement des départs à la retraite tout en maintenant le niveau exigé du travail à fournir sont autant de facteurs de pénibilité que notre ministère se doit de reconnaître et d'instruire en tant que tels dans une perspective de prévention.

Le SNAPATSI revendique la création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité comme dans le privé. Le MI se doit de réunir les organisations syndicales pour établir et définir avec les acteurs de prévention (*médecins de prévention, inspecteurs sécurité et santé au travail, psychologues, assistants et conseillers de prévention, assistants sociaux..*) les facteurs de pénibilité et les points acquis qu'ils engendreraient sur ce compte. Ces points pourraient être convertis en temps de formation pour sortir d'un emploi exposé à la pénibilité, en passage à temps partiel en fin de carrière sans perte de salaire, en trimestres de départ plus tôt à la retraite.

Le SNAPATSI revendique la mise en place d'une véritable politique de réparation/compensation des impacts de la pénibilité sur la santé par des mesures de retrait (*départs anticipés*), financières (*primes de pénibilité*) et/ou organisationnelles (*RTT, allègement de la charge, du rythme et du temps de travail...*).

Le SNAPATSI revendique l'instauration d'une réelle prévention médicale de l'usure professionnelle qui intègre les parcours professionnels, l'état de santé et le vieillissement des agents (*adaptation des conditions de réalisation du travail, aménagement du poste de travail, des horaires, réduction des contraintes, du port des charges lourdes, des postures pénibles, de l'exposition au bruit, à la chaleur, aux produits toxiques, démocratiser le reclassement professionnel, savoir gérer son stress, créer une formation à la prévention de la pénibilité...*).



Le 4 décembre, chaque vote aura son importance



- ⇒ pour votre **CAP Locale**
- ⇒ pour votre **CAP Nationale**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Proximité**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Réseau**
- ⇒ pour le **Comité Technique Ministériel**



Notre **+ syndical**, c'est d'être un véritable acteur du dialogue social et de construire votre avenir

**Votez et faites voter pour
le SNAPATSI**

